

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS JY MEYER , M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, R KAPPEL, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE (proc de I NGUYEN), E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST (proc de R MOULIN), G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN (proc de MC SAUSSAC), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPEÑAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 8

Votants : 48

Absents : 4

Date de convocation : 09/12/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Demande de DETR 2026 au titre des travaux de restructuration du Centre Technique Intercommunal.

Le projet de restructuration du CTI entre dans sa phase opérationnelle. Les études de maîtrise d'œuvre, confiées par marché public à l'Agence Albenassienne BLAC Architectes sont terminées et ont permis d'affiner le projet eu égard aux prérequis exigeants en matière de développement durable. En effet, la construction du CTI constitue, en tant que telle, une fiche action du Plan Climat Air Energie territorial.

Il est rappelé que la CCBA a déjà obtenu une subvention au titre de la DETR 2021 d'un montant de 33 090 € sur les études (30% du montant de maîtrise d'œuvre estimé à 110 300€).

Malgré le dépôt de deux demandes consécutives de DETR pour la partie travaux, celles-ci n'ont jamais été retenues par l'Etat. En conséquence, la CCBA souhaite à nouveau solliciter un financement au titre de la DETR 2026 sur les travaux du CTI dont les travaux devraient se terminer en avril 2027.

La demande de subvention porte sur un montant de 432 484 € HT, soit 40 % du montant des travaux éligibles estimés à 1 081 210 € HT.

Le montant global de l'opération est estimé à 1 495 980,58 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES ELIGIBLES HT		RECETTES HT	
Dépenses de travaux éligibles (bâtiment neuf)	894 488 €	Etat DETR	432 484 €
Dépenses de travaux éligibles (bâtiment rénové)	186 722 €		
Montant des dépenses éligibles aux subventions	1 081 210 €	Total subventions attendues	432 484 €
		Autofinancement	1 059 837,58 €
Montant total de l'opération	1 495 980,58 €	Total recettes	1 495 980,58 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2026 pour un montant de 432 484 €, correspondant à 40 % du montant HT des travaux du CTI estimés à 1 495 980.58 € ;
- Autorise le Président à solliciter auprès des partenaires tout autre financement mobilisable sur ce projet ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 17 décembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND.

